

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Ministère du Transport

Domaine de la prestation : Transport terrestre

Objet de la prestation : Exercice du transport international de marchandises pour le compte d'autrui par une personne morale.

Conditions d'obtention

Cette prestation est soumise à un cahier des charges

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Retirer deux exemplaires du cahier des charges, remplir la déclaration y annexée et y apposer une signature légalisée. - Dépôt d'un exemplaire du cahier des charges auprès du service concerné qui vise le deuxième exemplaire et le remet à l'intéressé.	- L'intéressé -Le Ministère du Transport	Dans la journée de dépôt du cahier des charges.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Service de transport international.

Adresse : Direction Générale des transports Terrestres - Rue 8006 montplaisir Tunis 1002.

Lieu d'obtention de la prestation

Lieu de dépôt du cahier des charges

Délai d'obtention de la prestation

Dans la journée de dépôt du cahier des charges.

Références législatives et /ou réglementaires

- Loi n° 97-56 du 28 juillet 1997 portant organisation de l'activité de transport de marchandises telle que modifiée par la loi n° 99-91 du 2 août 1999 et la loi n° 2000-67 du 10 juillet 2001, relative à la simplification des procédures administratives afférentes aux autorisations délivrées par le ministère chargé du transport dans les domaines relevant de sa compétence.
- Arrêté du Ministre du Transport du 5 février 2002 portant approbation des cahiers des charges relatifs à l'exercice de l'activité de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui et de location de véhicules routiers de marchandises